

## Bulletin d'inscription des vendeurs

Nom: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

.....

Téléphone: .....

Mail: .....

Nombre de mètres linéaire ( 2€/m l): .....

A nous retourner:

- Bulletin d'inscription
- Photocopie de la carte d'identité
- Paiement par chèque
- Le règlement daté / signé



à: *L'Association Pour la Sauvegarde de l'église de Nassigny, 4 rue des chênes, 03190 NASSIGNY.*

**Cochez les produits  
présents sur votre stand:**

**Vide-jardin : professionnels et/ou particuliers**

<input type="checkbox"/>	Arbres / arbustes	<input type="checkbox"/>	Livres / revues DVD / CD	<input type="checkbox"/>	Abris de jardin
<input type="checkbox"/>	Plants / Bulbes graines	<input type="checkbox"/>	Accessoires / vêtements / bottes	<input type="checkbox"/>	Objets de décoration
<input type="checkbox"/>	Outils	<input type="checkbox"/>	Motoculteur	<input type="checkbox"/>	Composteur
<input type="checkbox"/>	Serres/châssis	<input type="checkbox"/>	Pots / jardinières	<input type="checkbox"/>	Mobilier de jardin

**Marché-bio , terroir : professionnels**

<input type="checkbox"/>	Fruits / légumes	<input type="checkbox"/>	Viande / fromage	<input type="checkbox"/>	Miel
<input type="checkbox"/>	Vannerie	<input type="checkbox"/>	Aromates	<input type="checkbox"/>	Cosmétiques bio
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

**Contacts:**

- ❖ [eglise.nassigny@gmail.com](mailto:eglise.nassigny@gmail.com)
- ❖ 06-83-19-10-87 ou 04-70-06-74-21
- Réponse souhaitée avant **le 25 avril**

# Marché bio-terroir Vide-Jardin à Nassigny



***BUFFET ET BUVETTE***

IPNS

## Règlement

- Cette manifestation s'adresse aux particuliers, aux associations et professionnels qui souhaitent vendre des plantes , du matériel de jardin, des aliments bio et des produits du terroir.
- Seules les personnes inscrites peuvent exposer.
- Les exposants seront reçus à partir de 7h30.
- Dès 9h, l'organisateur se réserve le droit de disposer de tout stand inoccupé, sans que quiconque ne puisse prétendre au remboursement de l'emplacement.
- Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 9h et jusqu'à 18h, les objets déballés sont sous la responsabilité du vendeur.
- Les exposants devront se munir de leur pièce d'identité.
- Toute inscription est définitive et non remboursable.
- Les exposants s'engagent à respecter les lieux et l'état de propreté initial.
- L'association se réserve le droit de refuser l'exposition et la mise en vente de certains produits.

J'accepte ce règlement

à .....Le.....

Signature: